



PRÉFET DE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 21 juin 2023

Garantir la sécurité des consommateurs et lutter contre les fraudes

Une coopération renforcée

Les services de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS - pôle C) et de la direction régionale des douanes et des droits indirects **renforcent leurs modalités de collaboration dès cette année 2023.**

Des objectifs communs de contrôles ont été arrêtés et les échanges d'information intensifiés. Cette collaboration porte sur les produits alimentaires et non alimentaires pouvant porter atteinte à la santé ou la sécurité des consommateurs.

Ce travail coordonné assure une meilleure efficacité de l'action des agents de contrôle des deux directions. Il garantit également une meilleure protection des entreprises réunionnaises respectueuses de leurs obligations légales et réglementaires en termes de commercialisation de produits alimentaires et non alimentaires.



En contrôlant la qualité et la sécurité des produits, les agents veillent quotidiennement à la protection des consommateurs tout au long de la chaîne de commercialisation, de l'importation à la distribution.

Ces contrôles consistent en :

- un contrôle documentaire systématique sur les lots, qui a pour objet de vérifier la présence et la validité des documents ;
- un contrôle d'identité et un contrôle physique (prélèvements et analyses officiels), permettant de s'assurer que les lots respectent les exigences en matière réglementaire.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 407 419 / 434 / 457

Courriel : communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter – Facebook - Instagram : @Prefet974

Sollicitations presse : <https://wfk.ms/3kc53kb>